





NOTICE D'INSCRIPTION

Accompagnement à la construction du projet professionnel infirmier et à la consolidation des savoirs

2025 - 2026

I.F.S.I. du G.C.S.P.A.

Site de Salon de Provence Hôpital du Pays Salonais 207, Avenue Julien Fabre – BP 321 13658 Salon-de-Provence cedex Téléphone : 04.90.44.93.70 - Fax : 04.90.44.93.76

Début des inscriptions : Lundi 28 juillet 2025 **Clôture des inscriptions :** Vendredi 3 octobre 2025

Vous pouvez envoyer votre dossier d'inscription <u>COMPLET</u> par voie postale, ou le déposer au secrétariat de l'IFSI

Fermeture des instituts du vendredi 1er août 2025 à 16h au lundi 18 août 2025 à 9h







Accompagnement à la construction du projet professionnel infirmier et à la consolidation des savoirs 2025–2026

OBJECTIFS

- Mieux connaître la profession infirmière dans son environnement
- ♣ Affiner ses motivations à exercer une profession à hautes responsabilités
- Mobiliser ses connaissances et son expérience
- Elaborer un projet professionnel
- Se préparer à l'entrée en formation
- Se préparer aux attendus de la procédure de préinscription via la plateforme Parcoursup pour les bacheliers ou aux épreuves écrites et orales de sélection en formation infirmière pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue

SAVOIRS ET CAPACITES VISES

- 🖶 Compréhension de textes, analyse et argumentation, qualité de l'expression écrite, capacité à synthétiser
- 🖊 Notions de culture générale sanitaire et sociale permettant une réflexion générale et une capacité à analyser
- Aptitudes verbales expression/argumentation/posture)
- Aptitudes numériques (opérations de bases)
- ♣ Connaissance du métier et de la formation qualifiante

LES CONTENUS

Axe 1 : Connaissance du métier

Axe 2 : Connaissance de la formation infirmière

Axe 3: Projet professionnel

Axe 4: Aptitudes verbales et numériques

Axe 5 : Culture générale et mise à jour des connaissances

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Tables rondes, discussions
- Revue de presse
- Projection multimédia
- Travaux de groupe
- Suivi pédagogique individuel
- Régulations individuelles et collectives
- Plateforme pédagogique numérique

Accès libre au centre de documentation de l'institut sur ses horaires d'ouverture.







PUBLIC CONCERNE, MODALITES PEDAGOGIQUES ET DATES

Groupe de 25 personnes maximum

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DATES

- <u>4 18 semaines de cours / 130 heures</u>
- □ Du lundi 13 octobre 2025 au mardi 10 mars 2026 inclus
- □ Les lundis, mardis, mercredis de 17h00 à 19h30
- □ 52 séances de 2h30 : 130 heures
- 4 semaines de congés
- □ Du lundi 27 octobre au dimanche 2 novembre 2025
- □ Du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
- □ Du lundi 23 février au dimanche 1er mars 2026

LES FORMATEURS

Les intervenants sont des formateurs qualifiés dans domaine de la santé ou dans les domaines des savoirs visés, des professionnels des services de soins et des étudiants en soins infirmiers.

LIEU DE FORMATION

Instituts de formation du GCSPA - Site de Salon de Provence -Hôpital du Pays Salonais

INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site internet de l'IFSI http://www.gcspa.fr/ifsi-salon/

Le dépôt du dossier se fait par voie postale ou directement à l'institut.

TARIF DE LA FORMATION: 950 euros







Accompagnement à la construction du projet professionnel infirmier et à la consolidation des savoirs 2025 – 2026

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Une photocopie de la carte d'identité recto-verso sur laquelle est noté par le candidat :
 « Je certifie sur l'honneur que ce document est conforme à l'original », signée par le candidat.
- ➤ Une demande écrite d'inscription (mentionnant le nom de la personne qui prend les frais d'inscription en charge, accompagnée d'une photocopie de sa carte d'identité recto-verso s'il ne s'agit pas de la personne qui bénéficie de la formation)
- ➤ Une photocopie du baccalauréat (ou d'une équivalence) ou du certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale ou de tout élément de preuve de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale (envisageable avec une projection au 1er mars 2025)
- > La fiche d'inscription remplie
- Une attestation de responsabilité civile
- > 1 photo d'identité récente
- ➤ Le chèque des frais d'inscription établi à l'ordre de l'Agent Comptable du GCSPA ou l'attestation de prise en charge par l'employeur ou le service de formation continue de l'établissement employeur, à remettre au plus tard le jour de la rentrée ; le paiement en trois fois est possible mais l'ensemble des chèques doit être remis dès l'inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo@gcspa.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr.